

Pôle de l'Administration Générale
Direction Population
Service Etat Civil
3 rue Colonel Roux
B.P. 92
05007 GAP Cedex
Tél. : 04-92-53-24-45
Fax : 04-92-53-25-47
e-mail : etat.civil@ville-gap.fr

PIECES ET RENSEIGNEMENTS A PRODUIRE POUR L'OBTENTION D'UNE ATTESTATION D'ACCUEIL

QUELLES PIECES FOURNIR ?

UN JUSTIFICATIF D'IDENTITE

☞ *L'hébergeant français devra fournir : sa carte nationale d'identité ou son passeport en cours de validité*

☞ *L'hébergeant étranger devra fournir : sa carte de résident ou sa carte de séjour temporaire ou son certificat de résidence s'il est algérien.*

ATTENTION : le titre présenté devra être en cours de validité pendant la période d'hébergement demandée.

DEUX JUSTIFICATIFS DU DOMICILE :

Une facture EDF ou France Télécom (sauf portable) ou quittance de loyer non manuscrite

ET

un titre de propriété, un bail locatif ou un contrat de location.

Tous ces documents doivent dater de moins de trois mois et être présentés en original.

VERIFICATION DES CONDITIONS DE LOGEMENT

L'hébergeant devra indiquer la superficie du logement et le nombre de personnes vivant dans ce logement.

UN JUSTIFICATIF DES RESSOURCES

L'hébergeant devra présenter tous documents justifiants de ses ressources (au moins égal au SMIC pour tout séjour supérieur à 1 mois): avis d'imposition ou à défaut les 3 derniers bulletins de paie ou à défaut les 3 derniers bulletins ASSEDIC ou le dernier avis fourni par la Caisse d'Allocations Familiales

CAS PARTICULIER DE L'ENFANT MINEUR QUI VIENT SEUL EN FRANCE

Attestation du ou des parents précisant l'objet, la durée du séjour et le nom de la personne à qui ils confient l'enfant (cette personne doit être l'hébergeant)

UN TIMBRE FISCAL DE 30 EUROS (Timbres OMI : s'adresser au CENTRE DES IMPOTS, cité Desmichels - Gap)



QUELS RENSEIGNEMENTS SONT DEMANDES ?

Pour l'hébergé :

- son état civil (nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance)
- l'adresse actuelle de l'invité, durée du séjour (date de début et de fin de séjour : 3 mois = 90 jours maximum),
- le n° de son passeport et de sa période de validité (une copie de la pièce est souhaitable, afin qu'il n'y est pas d'erreur).
- la date et lieu de naissance du conjoint et des enfants (facultatif),
- le lien de parenté éventuel.

Pour l'hébergeant :

- liste des attestations signées précédemment par l'hébergeant pour la même personne et/ou pour d'autres

OU S'ADRESSER ?

Service Etat Civil
1^{er} étage
3 rue du colonel Roux,
BP 92
05007 GAP CEDEX
☎ : 04.92.53.24.44
📠 : 04.92.53.25.47
etat.civil@ville-gap.fr

Le demandeur devra maîtriser la langue française écrite et parlée ou se faire accompagner d'une personne capable de l'aider dans ses démarches.

En l'absence d'une pièce justificative ou d'un renseignement, l'attestation ne pourra pas être délivrée.

**Les remises de dossier se feront uniquement
sur rendez-vous.**

Pour prendre rendez-vous contacter le :

04.92.53.24.44 ou 24.45